



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le Samedi dix-huit Juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de M. Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Après l'appel des membres, la séance débute et les **32 membres** présents ont eu à statuer sur les points suivants :

01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean ASSELIE est désigné par le Conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

Arrivée de Monsieur Thierry FRANCOIS ENDELMONT à 9h05.

02 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 24 mai et 10 juin 2020

Le Conseil approuve, par **32 voix pour et 1 abstention**, le procès-verbal de la séance du 24 Mai 2020

Le Conseil approuve, par **29 voix pour et 4 abstentions**, le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2020

03 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Aucune observation n'étant formulée, le **Conseil prend acte** des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- 4 actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain.

04 - DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions du règlement intérieur du Conseil Municipal, le Conseil s'est prononcé sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020. Il a retenu les axes prioritaires présenté par Monsieur le Maire.

05 -PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION -EXERCICE 2019-

a - Budget de la Ville

Après présentation du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve, les membres du Conseil prennent acte du Compte de Gestion 2019 dont les résultats sont les suivants :

- Section d'Investissement (déficitaire) :	1 163 353,49 € cumulé déficitaire	4 400 681,05 €
- Section de Fonctionnement (excédentaire) :	1 195 663,08 € cumulé excédentaire	1 155 776,52 €

ainsi que de sa conformité avec les résultats du Compte Administratif de la Ville de Sainte Marie.

b - Budget du Cimetière Lassalle

Après présentation du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 du Cimetière Lassalle par le Trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve, les membres du Conseil prennent acte du Compte de Gestion 2019 dont les résultats sont les suivants :

- Section d'investissement (excédentaire)	: 0 €	cumulé excédentaire	925 220,28 €
- Section de Fonctionnement (excédentaire)	: 0 €	cumulé excédentaire	7 112,34 €

ainsi que de sa conformité avec les résultats du Compte administratif du Cimetière Lassalle.

06 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS -EXERCICE 2019-

a - Budget de la Ville

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil siégeant sous la présidence de Madame TERMON, 1^{ère} adjointe, approuve **par 28 voix pour et 4 abstentions**, le Compte Administratif 2019 qui a permis de dégager un résultat de l'exercice cumulé déficitaire de **2 844 904,53 €**.

b - Budget annexe du Cimetière Lassalle

En l'absence de Monsieur le Maire, le conseil siégeant sous la présidence de Madame TERMON, 1^{ère} adjointe, approuve **par 28 voix pour et 4 abstentions**, le Compte Administratif 2019 du Cimetière Lassalle qui a permis de dégager un résultat de l'exercice cumulé excédentaire de **0,00 €**.

07 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, approuve **par 30 voix pour et 3 abstentions**, l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2019, afin de couvrir le besoin net d'exécution de la section d'investissement.

- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	:	374 649,66 €
- Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	:	1 181 126,86 €

08 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Le Conseil après en avoir délibéré, décide **par 29 voix pour et 4 abstentions** :

- **De maintenir**, pour l'année 2020, les taux suivants :

⇒ Taxe Foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.) :	31,05 %
⇒ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.) :	19,04 %

09 - PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

L'article 2133-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation.

Ces indemnités constituant une allocation et non un remboursement au sens strict du terme, correspondent aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la Commune.

Le Conseil, en l'absence de Monsieur le Maire, décide **par 32 voix pour**,

- D'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire en instaurant le versement d'une somme forfaitaire non subordonné à la production de justificatifs des frais exposés à ce titre, sous réserve que ce forfait ne soit pas disproportionné par rapport aux frais que peut normalement impliquer une telle fonction

Décide **par 28 voix pour** et 4 abstentions :

- De fixer le montant des frais à la somme de 2 000 €.

10 - INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit **29 voix pour et 4 abstentions** :

- de fixer la valeur de l'enveloppe indemnitaire mensuelle fixée 285 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- d'approuver la majoration de l'indemnité de Monsieur le Maire ;
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :
 - Maire : 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
 - Adjoints : 21,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
 - Conseillers délégués : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- d'appliquer le principe d'écrêtement de l'indemnité ;
- décider que la présente délibération prendra effet à la date du 1^{er} Juin 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - INDEMNITES DE CONSEIL ET DE GESTION AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 33 voix pour**, autorise Monsieur le Maire à attribuer à Monsieur Serge MARIE MAGDELEINE, receveur municipal, une indemnité de conseil et de gestion et d'appliquer le taux maximal du tarif réglementaire défini à l'arrêté interministériel du 16 novembre 1983.

12 - APPROBATION DE PROJETS ET PLANS DE FINANCEMENT

a- Réhabilitation du boulodrome de Cité Union

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit par 33 voix pour**, d'approuver le projet de réhabilitation du boulodrome de cité Union s'élevant à **144 000,00 €** ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	43 200,00 €	30,00 %
Autres	93 600,00 €	65,00 %
Commune de Sainte Marie	7 200,00 €	5,00 %
Montant Total HT	144 000,00 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

b – Réhabilitation de l'espace Sando – 1^{ère} tranche

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit par 33 voix pour**, d'approuver le projet de réhabilitation de la 1^{ère} tranche de l'espace Sando pour un montant de **160 000,00 €** ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	48 000,00 €	30,00 %
Autres	104 000,00 €	65,00 %
Commune de Sainte Marie	8 000,00 €	5,00 %
Montant Total HT	160 000,00 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

c- Réfection de la toiture du kiosque des pêcheurs du Bd Désir Jox

Le Conseil, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 33 voix pour** d'approuver la réalisation du projet et le plan de financement ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	6 612,90 €	70,00 %
Commune de Sainte Marie	2 834,10 €	30,00 %
Montant Total HT	9 947,00 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

d – Modernisation de l'infrastructure du réseau de l'Hôtel de Ville

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 33 pour**, décide d'approuver la réalisation du projet et le plan de financement ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	37 000,00 €	50,00 %
Autres	29 600,00 €	40,00 %
Commune de Sainte Marie	7 400,00 €	10,00 %
Montant Total HT	74 000,00 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

e – Modernisation du réseau téléphonique de l'Hôtel de ville et des sites distants

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit ... pour**, décide d'approuver la réalisation du projet et le plan de financement ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	25 500,00 €	50,00 %
Autres	21 200,00 €	40,00 %
Commune de Sainte Marie	5 300,00 €	10,00 %
Montant Total HT	53 000,00 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

f- Mise aux normes et extension du salon de recueillement

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 33 voix pour**, décide d'approuver la réalisation du projet et le plan de financement comme suit :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	103 500,00 €	30,00 %
Autres	224 250,00 €	65,00 %
Commune de Sainte Marie	17 250,00 €	5,00 %
Montant Total HT	345 000,00 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

g- Sécurisation de diverses écoles

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 33 voix pour**, décide d'approuver la réalisation du projet et le plan de financement ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	85 372,15 €	50,00 %
Autres	76 834,93 €	45,00 %
Commune de Sainte Marie	8 537,21 €	5,00 %
Montant Total HT	170 744,30 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

h- Réfection de la toiture de l'école Félix Lorne

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 33 voix pour**, décide d'approuver la réalisation du projet et le plan de financement ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	43 053,24 €	50,00 %
Autres	34 442,60 €	40,00 %
Commune de Sainte Marie	8 610,65 €	10,00 %
Montant Total HT	86 106,49 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

i- Sécurisation et mise aux normes du terrain extérieur du palladium de l'Etoile

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 33 voix pour**, décide d'approuver la réalisation du projet et le plan de financement ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	20 442,50 €	50,00 %
Autres	16 354,00 €	40,00 %
Commune de Sainte Marie	4 088,50 €	10,00 %
Montant Total HT	40 885,00 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

j- Réhabilitation du plateau sportif de l'Union (transformation en un terrain synthétique)

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 33 voix pour**, décide d'approuver la réalisation du projet et le plan de financement ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	20 442,50 €	50,00 %
Autres	16 354,00 €	40,00 %
Commune de Sainte Marie	4 088,50 €	10,00 %
Montant Total HT	40 885,00 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

k- Réhabilitation de la Villa Clair Plessis – Quartier Saint Jacques

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 33 voix pour**, décide d'approuver la réalisation du projet et le plan de financement ci-dessous :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	46 320,00 €	30,00 %
Autres	100 360,00 €	65,00 %
Commune de Sainte Marie	7 720,00 €	5,00 %
Montant Total HT	154 400,00 €	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision

13 – DECISIONS RELATIVES A LA GESTION DU PERSONNEL

A/ - APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le tableau des emplois communaux, arrêté au 1^{er} Janvier 2020 se répartissant comme suit :

Effectifs budgétaires autorisés :	338 postes
Effectifs pourvus :	285 postes
Dont à temps non complet :	76 agents
Effectifs non pourvus :	53 postes

est approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit par 33 voix pour**.

B/ - DETERMINATION DES « RATIOS PROMU-PROMOUVABLES »

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 Juin 2020 et sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil décident à l'unanimité des membres présents et représentés **soit 33 voix pour** :

- D'adopter le ratio 100 % pour tous les grades et ce, pendant toute la mandature.
- De procéder à la nomination en fonction de la manière de servir de l'agent ainsi que de la situation financière de la collectivité.

C/ - MISE EN APPLICATION DU TELETRAVAIL

Les membres du conseil décident à l'unanimité des présents et représentés **soit par 33 voix pour**, de valider le principe de la mise en place du télétravail dans le cadre du droit commun.

Les modalités d'exercice feront l'objet d'un règlement qui sera soumis ultérieurement à l'approbation du Comité Technique et du Conseil Municipal.

14 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE LA SAMARITAINE

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés **soit par 29 voix pour**, de se prononcer favorablement sur la prise en charge des frais de déplacement de la Samaritaine, dans le cadre de la préparation du prochain championnat en Guadeloupe, prévu du 27 Juillet au 1^{er} Août 2020.

15 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2019

a - Budget de la Ville

Le **Budget Primitif 2020** de la Ville, s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de **38 434 616,00 €**, est adopté chapitre par chapitre, **par 29 voix pour et 4 abstentions**, et se décompose comme suit :

- Section Investissement	:	14 000 131,00 €
- Section de Fonctionnement	:	24 434 485,00 €

b - Budget du Cimetière Lassalle

Le **Budget annexe Cimetière Lassalle de l'exercice 2020** s'équilibrant en dépenses et recettes à la somme de **999 096,17 €**, est adopté chapitre par chapitre, à l'unanimité, soit par **29 voix pour et 4 abstentions**, et se décompose comme suit :

- Section Investissement	:	954.220,28 €
- Section de Fonctionnement	:	44 875,89 €

16 - ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION ET DE SERVICE AUX AGENTS COMMUNAUX

Les membres du Conseil décident **par 30 voix pour et 3 abstentions**, de fixer l'attribution de véhicules comme suit :

- Véhicule de fonction
Directeur Général des Services
- Véhicule de services dont le remisage est autorisé à domicile
Directeur des Services Techniques Municipaux
Directeur de l'Aménagement du Territoire
Directeur de la Police Municipale
- Véhicules de services en pool
Les agents amenés à utiliser ponctuellement un véhicule de la ville pour des raisons de service peuvent utiliser un véhicule pour effectuer leur mission
- Véhicules et engins d'entretien de la route
Les agents chargés de l'entretien de la voirie communal et de ses abords

17 – MODIFICATIONS A INTERVENIR DANS LA DESIGNATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA MARTINIQUE (SMEM)

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des membres présents soit par 33 voix pour, la candidature des délégués suivants, pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique :

- Monsieur CASERUS Camille et Madame MIPOUDOU Pierrette, comme délégué titulaire
- Messieurs MOMPILÉ Jean Hugues et BATAILLE Daniel, comme délégué suppléant

18 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES

A/ COMITE TECHNIQUE

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents, la modification de la liste des six (6) membres titulaires qui inclut Monsieur le Maire et exclut Monsieur Camille CASERUS pour représenter la Ville, au sein du Comité Technique. Ainsi les membres titulaires sont les suivants :

- M. AZEROT Bruno Nestor (Maire)
- Mme BAZABAS Jocelyne
- MM. MOMPILÉ Jean Hugues
MOGADE Franck
ROTSSEN Jean Baptiste
NEROVIQUE Guy-Albert

Les membres suppléants demeurent inchangés

B/ COMMISSION D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents, la modification de la liste des six (6) membres titulaires qui inclut Monsieur le Maire et exclut Monsieur Camille CASERUS pour représenter la ville au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Les membres sont les suivants :

- M. AZEROT Bruno Nestor (Maire)
- Mme BAZABAS Jocelyne
- MM. MOMPILÉ Jean Hugues
MOGADE Franck
ROTSSEN Jean Baptiste
NEROVIQUE Guy-Albert

Les membres suppléants demeurent inchangés

19- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DESROSES rappelle sa demande de planning d'intervention des entreprises pour le stade LOUIS Xercès

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, **Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des élus, les administratifs et le public. Il lève la séance à **13h 20 mn**.

Fait à SAINTE MARIE, le 22 Juillet 2020

*Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,*



Séverine TERMON